



Gestion des déchets

Trier n'est pas sorcier



Dès le 1er janvier 2018,

uniquement des sacs blancs taxés doivent être déposés dans les Moloks.

Il est interdit de déposer des déchets encombrants dans les moloks et les containers et à

proximité de ceux-ci.

Déchetterie :

Adresse : route de la Scierie no 7 (derrière le local du Triage forestier)

Heures d'ouvertures :

Les mardis et jeudis de 15h00 à 18h00

Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

en dehors des jours fériés.

Tout dépôt non autorisé en dehors des horaires sera sévèrement sanctionné.

Déchets encombrants :

Il est interdit de déposer des déchets encombrants dans les moloks et les containers et à proximité de ceux-ci.

Les déchets encombrants doivent être amenés à la déchetterie.

Seulement les déchets ne rentrant pas dans les sacs poubelles taxés de 110 litres sont acceptés à la déchetterie comme déchets encombrants.

La déchetterie est réservée aux particuliers. Les entreprises ne peuvent en aucun cas déposer leurs déchets issus des chantiers (encombrants, inertes, ...) à la déchetterie.

L'accès à la déchetterie est autorisé sur présentation de la **carte d'accès**. Elle est délivrée à tous les ménages domiciliés dans la Commune ainsi qu'aux propriétaires de résidences secondaires et est utilisable par les locataires d'un logement. En fait, les numéros EGID et EWID reportés sur la carte sont liés au logement et non pas à la personne physique.

Mesures sociales :

- Remise gratuite de 80 sacs taxés de 35 litres par année et par chaque enfant de moins de deux ans aux familles domiciliées dans la Commune.
- Remise gratuite de 50 sacs taxés de 35 litres par année aux personnes qui, pour raisons médicales, produisent beaucoup de déchets. Les sacs sont remis sous présentations d'une attestation médicale.



Comment gérer vos déchets

Brochure explicative sur la gestion des déchets, avec emplacements des écopoints.



Directives

Chaque déchet à sa place



Financement de l'élimination des déchets urbains



Règlement concernant le ramassage des ordures

La taxe de base pour l'année 2018 est de CHF 60.-